

N° de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC, MUNICIPALITÉ DE CRABTREE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le lundi 4 janvier 2021 en vidéoconférence, à 19h00, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Daniel Leblanc
Audrey Desrochers
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Claude Laporte

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et secrétairetrésorier de la Municipalité de Crabtree.

2021-0401-001

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2021-0401-002

TENUE DES SÉANCES PAR VISIOCONFÉRENCE

ATTENDU QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une première période de dix jours ;

ATTENDU QUE le décret numéro 1420-2020 du 30 décembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours c'est-à-dire jusqu'au 8 janvier 2021;

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents, à y prendre part, à délibérer et à voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc et unanimement résolu par les conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence sur l'application mobile Zoom.

2021-0401-003

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DU 7 ET DU 14 DÉCEMBRE 2020

Sur la proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que les procès-verbaux des séances ordinaires et ajournées du 7 et du 14 décembre 2020 et la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 soient adoptés.

ADOPTÉ

2021-0401-004

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes lot 1 et lot 2 du 22 décembre 2020, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 58 570,48 \$ et payés, comme



Nº de résolution ou annotation autorisé par les articles 4 et 5 du règlement 2016-291 du règlement de délégation de dépenses.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des lot 3 et lot 4 du 22 décembre 2020 et lot 4.2021 du 29 décembre 2020, d'une somme de 116 098,21 \$, soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

2021-0401-005

<u>ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES</u>

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 décembre 2020.

2021-0401-006

PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES AUX MEMBRES DU CONSEIL

N'ayant reçu aucune question écrite, le président d'assemblée met fin à la période de questions.

2021-0401-007

AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR UN CONTRAT DE SERVICE COMPTABLES ET D'AUDIT

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le contrat de services comptables et d'audit.

ADOPTÉ

2021-0401-008

RÈGLEMENT 2021-362 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, À L'IMPOSITION DES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2021

ATTENDU QUE les prévisions des dépenses pour l'année 2021 s'élèvent à la somme de 6 040 967 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer les redevances municipales exigibles conformément à ce budget, et d'imposer les taxes, compensations et tarifs pour l'année 2021, par règlement ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est prévalue depuis l'exercice financier 2003, des dispositions du projet de loi 150 (2000 LQ c.54) relatives à l'imposition des taxes foncières à taux variés ;

ATTENDU les dispositions des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1);

ATTENDU QU'une municipalité peut, par l'adoption d'un règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'une tarification ;

ATTENDU QU'Avis de Motion du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du conseil du 7 décembre 2020, ajournée le 14 décembre 2020 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté le 14 décembre 2020 ;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP



résolu par les conseillers que le règlement portant le numéro 2021-362 soit et est adopté.

ADOPTÉ

2021-0401-009 ou annotation

TAUX D'INTÉRÊT SUR ARRÉRAGES DE TAXES ET AUTRES COMPTES POUR L'ANNÉE 2021

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que le taux d'intérêt sur arrérages de taxes et autres comptes en souffrance soit fixé pour l'année 2021, à 10 %.

La date de référence pour le calcul des intérêts est de 30 jours après la date de facturation.

ADOPTÉ

2021-0401-010

AIDE FINANCIÈRE - AUX BONHEURS DES AÎNÉS DE LANAUDIÈRE

La conseillère Sylvie Frigon dénonce son intérêt dans la question et ne prend pas part aux discussions et ne participe pas au vote qui en résulte. :

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une aide financière de 500 \$ pour la conception d'un site internet pour l'organisme Aux Bonheurs des Aînés de Lanaudière.

QUE les crédits disponibles proviennent du poste 02-190-00-971-00.

ADOPTÉ

2021-0401-011

MAIRE SUPPLÉANT

Sur proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers qu'Audrey Desrochers agisse comme maire suppléant pour les trois (3) prochains mois ou jusqu'à la nomination d'un nouveau maire suppléant.

ADOPTÉ

2021-0401-012

CONTRAT D'INSPECTION DES BORNES-FONTAINES EN 2021

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder le contrat d'inspection des bornes fontaines à la firme Aqua Data, selon l'offre de service du 9 décembre 2020, signée par Francis Lebuis, directeur général chez Aqua Data, pour un montant maximal de 14 795,13 \$ incluant les taxes nettes.

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-413-00-444-00.

ADOPTÉ

2021-0401-013

SOUMISSIONS POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE-ROUGE, ENTRE LE CHEMIN ST-JACQUES ET LA PETITE NORAIE

Le conseil prend connaissance des soumissions relatives aux travaux de réfection du chemin de la Rivière-Rouge, entre le chemin St-Jacques et la Petite Noraie.



N° de résolution ou annotation

Nom des soumissionnaires	PRIX (taxes incluses)
Sintra Inc. Lanaudière-Laurentides	2 454 129,88 \$
Jobert Inc.	2 522 066,31 \$
Excavations Michel Chartier Inc.	2 572 796,44 \$
Excavation Normand Majeau Inc.	2 656 127,42 \$
BLR Excavation Inc.	2 720 780,18 \$
Excavation Villeneuve	2 838 998,07 \$
Maskimo Construction Inc.	2 887 736,53 \$
Pavage JD	2 990 259,85 \$
Gestion Dexsen	3 236 861,28 \$
Construction G-nesis Inc.	3 757 349,08 \$
Roxboro Excavation Inc.	4 128 527,83 \$

Sur proposition d'André Picard il est unanimement résolu de retenir la soumission de Sintra Inc Lanaudière-Laurentides pour la somme totale de 2 454 129,88 \$, incluant les taxes, laquelle soumission est la plus basse conforme;

QUE la soumission soit officiellement acceptée conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 2020-360 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ

2021-0401-014

ADHÉSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL, DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE ET AUTRES FONCTIONNAIRES À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC -2021

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'assumer les frais d'adhésion annuelle pour 2021 à l'Association des directeurs municipaux du Québec du directeur général, Pierre Rondeau, de la secrétaire-trésorière adjointe, Joanie Lagarde et pour les autres fonctionnaires qui voudraient avoir accès au programme de formation.

ADOPTÉ

2021-0401-015

RÈGLEMENT 2021-359 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044

ATTENDU QUE plusieurs projets de construction multilogements sont actifs autour de l'usine des Produits Kruger, notamment le long de la 4e Avenue;

ATTENDU QUE tous ces projets, concentrés autour des voies principales, sont prévus pour compter 1,5 espace de stationnement par logement;

ATTENDU QUE la multiplication de multilogements pourrait créer des problèmes de stationnement dans les rues et de déneigement :

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 2 novembre 2020 ;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté le 2 novembre 2020 ;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation est remplacée par une consultation écrite ouverte au public pour 15 jours à la suite de la publication de l'avis public raison de la pandémie ;

ATTENDU QUE l'avis public pour la consultation écrite a été publié le 3 novembre 2020 ;



N° de résolution ou annotation **ATTENDU QU'**un second projet de règlement a été adopté le 7 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers que le règlement 2020-359 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044 soit et est adopté.

ADOPTÉ

2021-0401-016

RENOUVELLEMENT ET MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE SUBVENTION POUR LES TOILETTES À FAIBLE DÉBIT POUR 2021

Sur proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler et de mettre à jour la politique de subvention pour les toilettes à faible débit pour qu'elle s'applique à l'année 2021 :

ADOPTÉ

2021-0401-017

RENOUVELLEMENT ET MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE SUBVENTION POUR LE CHANGEMENT OU LE RETRAIT D'UN APPAREIL DE CHAUFFAGE AU BOIS POUR 2021

Sur proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler et de mettre à jour la politique de subvention pour le changement ou le retrait d'un appareil de chauffage au bois pour qu'elle s'applique à l'année 2021 :

ADOPTÉ

2021-0401-018

RENOUVELLEMENT ET MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE SUBVENTION POUR UN BARIL RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE NEUF POUR 2021

Sur proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler et de mettre à jour la politique de subvention pour un baril récupérateur d'eau de pluie neuf pour qu'elle s'applique à l'année 2021 :

ADOPTÉ

2021-0401-019

RENOUVELLEMENT ET MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UNE BORNE POUR LA RECHARGE D'UNE VOITURE ÉLECTRIQUE POUR 2021

Sur proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler et de mettre à jour la politique de subvention pour l'achat d'une borne pour la recharge d'une voiture électrique pour qu'elle s'applique à l'année 2021 :

ADOPTÉ

2021-0401-020

RATIFICATION D'UN DON À LA MAISON DES JEUNES DE CRABTREE

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de ratifier le don de 500 \$ à la Maison des Jeunes de Crabtree pour faire l'achat de skis de fond pour lequel un chèque apparaissait à la liste de comptes du 14 décembre 2020.

ADOPTÉ



Nº de résolution ou annotation

2021-0401-022

AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA RÉALISATION DU LEGS DU CENTIÈME AU PARC EDWIN CRABTREE

Sur proposition d'Audrey Desrochers, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur des travaux publics et des services techniques à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux dans le parc Edwin Crabtree dans le cadre du legs du centième.

ADOPTÉ

AJOURNEMENT

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'ajourner au mardi 5 janvier 2021 à 16 h;

ADOPTÉ

La séance est ajournée à 19 h 23.

Mario Lasalle, maire

Pierre Rondeau, directeur général

et secrétaire-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.